



**3^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration,
Mardi le 12 mars 2024, 19 h,
Centre Trois-Saisons – Salle polyvalente
1390, rue du Buffon
En mode hybride (présentiel et virtuel)**

ÉTAIENT PRÉSENT.E.S :

M. Réjean Martel	Président
M. Maxime Le Pluart	Vice-président
M ^{me} Aline Dumont	Secrétaire
M ^{me} Lisa Baril-Gravel	Trésorière (arrivée à 19 h30)
M. Laurier Bérubé	Administrateur
M. Sébastien Deveault	Administrateur

II Y A QUORUM

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENT.E.S :

M ^{me} Sayana Khuon	Conseillère en consultations publique
M ^{me} Kathleen Breault	Secrétaire de soutien

ÉTAIENT ABSENT.E.S :

M. Louis Martin	Conseiller municipal, District Cap-Rouge — Laurentien
M. David Weiser	Conseiller municipal, District du Plateau

7 citoyen.ne.s sont présent.e.s en salle

4 citoyen.ne.s sont présent.e.s en virtuel sur Zoom

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Réjean Martel ouvre l'assemblée à 19h et souhaite la bienvenue aux personnes participant à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Réjean Martel lit l'ordre du jour et demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour. M. Réjean Martel demande l'ajout du sujet «Suivi de la rencontre du 22 février» au point *Dossiers du Conseil de quartier*.

Projet d'ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3.	Adoption du procès-verbal de rencontre du mardi 13 février 2024	19 h 05
4.	Affaires découlant du procès-verbal	19 h 10
	• Résolution CQA-24-CA-05 : rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette)	
	• Résolution CQA-24-CA-10 : Entretien hivernal au sentier de la passerelle Buffon-L'Étincelle	
5.	Trésorerie	19 h 15
	• Approbation des dépenses	
6.	Période de questions et commentaires du public	19 h 20
7.	Période d'information des conseillers municipaux	19 h 40
8.	Dossier du Conseil de quartier	
	• Stratégie de sécurité routière 2020-2024	
	• Table de concertation vélo	19 h 50
	• Sentier piétonnier Buffon - L'Étincelle	
	• Suivi de la rencontre du 22 février	
9.	Divers	
	•	20 h 20
10.	Informations et correspondance	20 h 30
11.	Levée de l'assemblée	20 h 35

RÉSOLUTION CQA-24-CA-14

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU MARDI 13 FÉVRIER 2024

M. Réjean Martel demande s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal du 13 février 2024.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-15

Sur proposition de M^{me} Aline Dumont, appuyée par M. Sébastien Deveault, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 février 2024 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Affaires découlant du procès-verbal

4.1 Résolution CQA-24-CA-05 : rencontre citoyenne de l'avenue Notre-Dame (rivière Lorette)

Il n'y a pas de nouveau développement.

4.2 Toponymie – école et parc St-Ange

La demande a été reçue à la Ville.

5. TRÉSORERIE

M^{me} Lisa Baril-Gravel informe qu'il y a actuellement 3 141,38 \$ au compte du Conseil. Il reste un léger montant résiduel de la subvention de projet de sécurité routière.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-16

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de verser 100\$ à M^{me} Kathleen Breault pour la rédaction du procès-verbal de la présente séance du Conseil de l'Aéroport.

Adoptée à l'unanimité

6. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CITOYEN.NE.S

Un citoyen souhaiterait que la Ville informe les citoyens de plus ample façon sur la modification au règlement d'urbanisme et sur les modalités qui permettront la [construction d'une résidence secondaire](#) sur un terrain où il y a déjà un bâtiment.

Une citoyenne demande s'il y a possibilité d'obtenir des informations sur les travaux qui a été faits sur le bassin de rétention d'eau de la rue Jean-Gauvin dans les dernières années.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-17

Sur proposition de M. Réjean Martel, appuyée par M. Laurier Bérubé, il est résolu de demander à la Ville un état des travaux qui ont été faits au bassin de rétention d'eau de la rue Jean-Gauvin depuis 2017, en lien avec les débordements de la rivière Lorette.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les conseillers étant absents, il n'y a pas d'intervention.

8. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER

8.1 Stratégie de sécurité routière 2020-2024 : projet du conseil de quartier

M. Sébastien Deveault mentionne qu'avec le printemps hâtif, le déploiement de la grande affiche sera bientôt possible sur les artères du quartier. Tout le matériel est prêt. La promotion pour la distribution des autocollants débutera sous peu. Il y aura une annonce sur la page Facebook du Conseil de quartier.

8.2 Table de concertation vélo

M. Laurier Bérubé a assisté à la dernière réunion de la TCV où il a été question de la création d'une piste qui partirait du secteur Chauveau vers le nord jusqu'au boulevard St-Claude, pour aller rejoindre le corridor des Cheminots. Ce projet d'agglomération inclut également la Ville de L'Ancienne-Lorette. Le début des travaux est prévu pour cette année.

M. Laurier Bérubé transmettra les résolutions que le Conseil a prises pour le ré-asphaltage et l'aménagement de la rue Laberge à la TVC.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-18

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M. Réjean Martel,

Considérant que les voitures roulent vite ;

Considérant que cette rue est très achalandée ;

Considérant que le marquage est peu visible ;

il est résolu de demander à la Ville que le marquage sur la rue Laberge soit refait, de façon à améliorer la sécurité de cette voie partagée entre automobilistes, cyclistes et piétons.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Sentier piétonnier Buffon-L'Étincelle

M. Sébastien Deveault, à l'aide d'un support visuel, fait état de la situation sur cette passerelle.

M. Sébastien Deveault partage la réponse de la Ville (Gestion du déneigement), suite à la résolution du Conseil pour damer le sentier en hiver:

Le déneigement de ce lien est conforme avec la Politique de viabilité hivernale (PVH) en vigueur. En effet, cette dernière prévoit que, lorsque l'espace de stockage de la neige est suffisant, les liens piétonniers menant à un établissement scolaire doivent être déneigés. Toutefois, lorsque cet espace de stockage est insuffisant, comme c'est le cas pour le lien Buffon-Étincelle, il est alors seulement requis de procéder à l'abaissement des extrémités. Ainsi, depuis l'entrée en vigueur de la PVH en 2020, c'est donc le niveau de service « niveau 3 - abaissement des extrémités » qui est mis en œuvre pour le lien. Nous ne ferons pas le damage de ce lien.

M. Réjean Martel suggère de faire parvenir les photos prises par M. Sébastien Deveault qui montrent que 48h suivant la bonne bordée de neige du 10 mars, l'abaissement des extrémités n'a pas été fait.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-19

Sur proposition de M. Sébastien Deveault, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville pourquoi l'abaissement des extrémités n'a pas été réalisé, tel que visible sur les photos en pièces jointes, suite à l'importante quantité de neige tombée le 10 mars dernier.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION CQA-24-CA-20

Sur proposition de M. Laurier Bérubé, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville des précisions sur la zone de stockage de neige nécessaire pour damer ou déneiger un espace piétonnier, considérant que de nombreux sentiers piétonniers de dimensions similaires le sont sur le territoire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Qualité de l'air

Un citoyen a accepté de représenter le Conseil au sein de la rencontre de la Commission sur la Qualité de l'air. Il résume à l'assemblée les objectifs de la Commission et le processus de sélection des candidats citoyens.

M. Réjean Martel rappelle qu'il peut y avoir une relance d'un sous-comité sur la qualité de l'air, où plusieurs citoyens peuvent travailler sur ce sujet et en faire un suivi au Conseil de quartier.

M. Laurier Bérubé présente quelques éléments des réponses aux questions qu'il avait posées à un analyste au réseau de surveillance sur la qualité de l'air au Québec.

8.5 Suivi de la rencontre du 22 février

M^{me} Aline Dumont et M^{me} Lisa Baril-Gravel ont assisté à la rencontre qui faisait suite à la présentation du développement d'un parc industriel pour la zone au sud de l'Aéroport. Elles résument la rencontre où des expert.e.s de divers milieux étaient présent.e.s (biologistes, spécialistes de milieux humides, ingénieurs, etc.) pour exposer en détail le portrait de la faune et la faune dans cette zone. Les gens présents ont été invités, en tables de travail, à présenter leurs suggestions quant aux secteurs à protéger, aux secteurs qui demandent des mesures particulières, aux secteurs qui démontrent des défis topographiques ou géographiques, aux visions de projets compatibles avec les milieux humides, etc.

RÉSOLUTION CQA-24-CA-21

Sur proposition de M^{me} Lisa Baril-Gravel, appuyée par M^{me} Aline Dumont, il est résolu de demander à la Ville une rencontre supplémentaire sur le développement de la zone au sud de l'Aéroport, notamment sur les sujets de la qualité de l'air, du transport, le bruit et la gestion des eaux pluviales.

La résolution a pour but d'appuyer que le Conseil de quartier supporte cette démarche additionnelle, afin que la santé publique soit interpellée, que les acteurs impliqués soient conscientisés de l'enjeu de qualité de l'air et que les citoyens ou le Conseil de quartier en soient informés.

Adoptée à l'unanimité

Une citoyenne se questionne sur la façon dont la Ville va s'assurer que les propriétaires qui seraient installés dans ce secteur respectent la réglementation environnementale. M^{me} Aline Dumont mentionne qu'il a été évoqué, lors de la rencontre du 22 février, que le développement se ferait en plusieurs phases, où les phases subséquentes dépendront de comment les premières ont été réalisées.

Un citoyen souligne que la réglementation de zonage indique que les zones incluses dans l'espace de développement permettraient déjà les usages industriel et commercial.

Des citoyens mentionnent qu'il serait judicieux que les industries qui s'implanteraient sur cet espace respectent les principes de développement durable que la Ville a elle-même établis et que le respect des milieux naturels ne dépende pas que de ces industries.

M^{me} Lisa Baril-Gravel rappelle aux citoyen.ne.s d'amener ces commentaires pertinents à la [rencontre du 11 avril sur le développement du secteur sud de l'Aéroport](#). M^{me} Sayana Khuon effectuera un suivi pour savoir si la réunion pourra se dérouler sur deux soirs et en format hybride.

9. DIVERS

M. Réjean Martel rappelle que l'AGA se tiendra le 9 avril à 19h au centre communautaire Champigny.

Le Conseil a reçu une proposition de conférence sur le couvert végétal en milieu urbain de la part du directeur général du Collectif Canopée. M. Réjean Martel le relancera pour l'AGA.

11. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCE

M^{me} Sayana Khuon informe qu'il y aura une rencontre pour la [Commission d'urbanisme et de conservation de Québec](#) le jeudi le 21 mars prochain.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée à 21 h 05.

Procès-verbal rédigé par M^{me} Kathleen Breault et révisé par M^{me} Aline Dumont et M. Réjean Martel.

Réjean Martel, président

Aline Dumont, secrétaire